



ONG Louvain Coopération au Développement

Direction Régionale Afrique de l'Ouest

01 BP 5069 Cotonou / Bénin

Tél : +229 21 30 06 71

Email : info-ao@louvaincooperation.org

**TERMES DE REFERENCE
EVALUATION FINALE DU PROJET
SECURITE ALIMENTAIRE ET ECONOMIQUE
2017-2021 EN AFRIQUE DE L'OUEST AU TOGO**

A.1 CONTEXTE

En 2016, 4 ONG universitaires francophones belges (Eclasio, anciennement nommé Aide au Développement Gembloux, la FUCID, Louvain Coopération et ULB Coopération) ont décidé d'unir leurs forces et ainsi renforcer leurs synergies. Une entité baptisée « Uni4Coop » s'est progressivement concrétisée, dans une volonté partagée d'avancer ensemble, de se renforcer, d'agrandir les réseaux et de favoriser les pratiques prônées et expérimentées par chacune. Les 4 ONG sont désormais engagées ensemble dans un programme commun financé par la Direction Générale de la Coopération au Développement belge pour une durée de 5 ans de 2017 à 2021. Dans le cadre de ce programme quinquennal, deux évaluations sont prévues : une évaluation intermédiaire en 2019 et une évaluation finale en 2021.

Au Bénin, deux des quatre ONG sont présentes : Eclasio et Louvain Coopération. Les deux ont mis en œuvre une évaluation intermédiaire commune en 2019. Cette évaluation a concerné le domaine de la Sécurité Alimentaire et Economique (SAE). Afin d'examiner de façon plus approfondie certaines questions propres aux projets de chaque structure, permettant ainsi de tirer plus de renseignements issus de l'évaluation finale au bénéfice du futur programme, les deux ONG ont décidé de réaliser l'évaluation finale séparément.

En effet, Louvain Coopération (LC), ONG internationale de droit belge, est présente au Bénin depuis 1994 où elle a ouvert un bureau de coordination régionale à partir de 1999. Ses activités se sont ensuite étendues au Togo à partir de l'année 2003. Après des interventions quelque peu isolées, au cours de ses premières années de présence dans la région, Louvain Coopération a entrepris de conduire des interventions dans une approche de programmation pluriannuelle. C'est ainsi qu'un premier plan d'actions quinquennal couvrant la période 2003-2007 a été élaboré et mis en œuvre. A partir de 2008, un nouveau programme sexennal comportant deux phases triennales (2008-2010 et 2011-2013) a été exécuté. Depuis 2017, un nouveau **programme quinquennal couvrant la période 2017-2021** est en cours d'exécution.

Le programme quinquennal 2017-2021 de LC au Togo lié au domaine de la Sécurité Alimentaire et Economique (SAE) porte sur le développement agricole avec une vision agroécologie, entrepreneuriat rural / techniques agri-durables, mené dans la région des Savanes. Ce programme a été basé principalement sur la consolidation, la capitalisation de nos interventions antérieures dans cette zone, et dans une moindre mesure sur l'extension à l'intérieur de la même zone de concentration. La thématique **Sécurité alimentaire et économique** menée est celle dans laquelle LC en Afrique de l'Ouest a déjà une expertise confirmée.

La partie du programme quinquennal soutenue financièrement par le Royaume de la Belgique à travers la Direction Générale du Développement au Togo comporte également le projet « Accès aux soins de santé » : promotion de système mutualiste et de la gestion communautaire dans les Régions Centrale, des Plateaux et des Savanes du Togo.

La stratégie du programme repose principalement sur les approches de renforcement des capacités, d'articulation entre acteurs, de sensibilisation au genre, d'entrepreneuriat, de microfinance, d'intégration environnementale (approche agroécologique notamment) et de capitalisation/recherche-action.

❖ Objectif spécifique

L'objectif spécifique (OS 1) tel que formulé dans le programme SAE Uni4Coop 2017-2021 au Togo est intitulé : La sécurité alimentaire et économique des populations de nos zones d'intervention est améliorée durablement à travers une offre diversifiée et adaptée de services d'appui à l'agriculture, à l'entrepreneuriat et au financement rural.

❖ Partenaires opérationnels

Deux partenaires opérationnels sont impliqués dans le programme SAE au Togo :

- Recherche, Action et Formation aux Initiatives d'Auto-développement (RAFIA).
- Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit des Savanes (U-CMECS).

❖ Typologie des bénéficiaires

Outre les bénéficiaires indirects du programme (l'ensemble de la population de la Région des Savanes, soit 830 000 personnes) au travers d'effets induits, le programme est mis en œuvre pour toucher le groupe cible direct constitué de :

- 2.155 membres de 79 coopératives de producteurs de riz ;
- 10 exploitants familiaux (pilotes) retenus pour l'expérimentation de l'approche agroécologie ;
- 100 exploitants familiaux (à raison de 10 personnes autour de chaque exploitant pilote) mettront en place des pratiques agricoles durables promues par le programme ;
- 150 femmes étuveuses du riz (organisées en 8 coopératives) formées, équipées et accompagnées ;
- 100 exploitants des sites maraichers aménagés avec le système tourniquets ;
- 76.200 personnes (près de 10 % de la population de la région des Savanes) touchées par les actions d'éducation sur l'entrepreneuriat, réalisées à travers les radios locales ;
- 6.800 personnes touchées par les services accueil, formation et accompagnement offerts par le GEL. A la suite de la décision d'arrêt du partenariat de LC avec le GEL nord Togo, effective depuis décembre 2018, la poursuite de l'exécution du volet entrepreneuriat du programme est assurée depuis janvier 2019, par l'ONG RAFIA qui pilote déjà le volet agricole.
- Plus ou moins 10 représentants étatiques qui siègeront dans les différents cadres ;
- 81.663 bénéficiaires des services financiers de l'U-CMECS (Nombre prévisionnel de clients de l'U-CMECS au 31 décembre 2021, calculé sur la moyenne des trois dernières années).

L'évaluation finale portera sur une **appréciation objective de la mise en œuvre, des résultats réalisés ainsi que des impacts obtenus** par le programme quinquennal DGD 2017-2021 SAE Togo dans la Région des Savanes.

A.2 OBJECTIF, CHAMP ET UTILISATEURS DE L'ÉVALUATION

A.2.1 OBJECTIFS :

L'objectif global est de faire un bilan de la mise en œuvre du programme de Louvain Coopération, de tirer des enseignements, de capitaliser sur les bonnes pratiques et de faire des recommandations d'ajustements éventuels pour le prochain programme. La finalité est de permettre l'apprentissage, d'appuyer à la décision et à la gestion des connaissances.

A.2.2 UTILISATEURS PRINCIPAUX :

- Louvain Coopération, ses partenaires et autres parties prenantes.
- La DGD et les donateurs ou cofinanceurs (BRS, SIDI, ALTERFIN ...).
- UNI4COOP¹.

A.2.3 PÉRIODE CONCERNÉE PAR L'ÉVALUATION :

Cette évaluation finale prend en compte la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2021.

A.3 APPROCHE GLOBALE ET TYPE D'ÉVALUATION

Il s'agit d'une évaluation finale externe à réaliser au niveau de chaque résultat de l'OS, dans la zone géographique visée par cet OS. Les critères d'évaluation à privilégier sont :

- Les critères CAD² suivants : **efficacité, durabilité, impact**, efficacité et pertinence, en insistant particulièrement sur les 3 premiers critères.
- Les thématiques transversales de LC :
 - l'intégration de l'environnement dans les programmes,

¹ UNI4COOP : Consortium de 4 ONG universitaires représentées par Eclasio, Fucid (Forum universitaire pour la coopération internationale au développement), LC (Louvain Coopération) et UCO (ULB-Coopération)

² Comité d'Aide au Développement de l'OCDE

- la mise en œuvre d'une approche genre et inclusive qui tend à l'équité entre les différentes composantes sociales (femmes, enfants, hommes, jeunes, vieux),
- l'approche partenariale et la bonne gouvernance des organisations et des partenariats publics-privés,
- le caractère novateur des initiatives (dans une optique de gestion des savoirs).

A.4 QUESTIONS CLÉ DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation devra faire la lumière **sur tous les critères CAD (l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et la pertinence)** des stratégies développées par LC et ses partenaires locaux dans la mise en œuvre du programme pour l'atteinte de l'objectif spécifique.

❖ Efficacité

L'analyse de l'efficacité, qui vise à vérifier la transformation des Produits en Effets visera à répondre aux questions clefs suivantes :

- Quel est le degré de réalisation des Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) ? La méthodologie pour le suivi des IOV a-t-elle changé au cours du programme ?
- Le dialogue public-privé, le conseil à l'exploitation familiale et l'entrepreneuriat ont-ils été renforcés permettant de ce fait de mieux intégrer les acteurs locaux dans l'exécution du programme ?
- Quels sont les niveaux d'utilisation et d'efficacité des services offerts par les partenaires /structures soutenues ?
- Quels facteurs externes ont eu une incidence sur l'efficacité des produits/effets compte tenu de leur importance relative ?
- Le projet fait-il preuve d'une bonne capacité d'adaptation ? Comment le projet intègre-t-il les facteurs externes ?

❖ Efficience

L'efficience se réfère à la manière dont le projet transforme les ressources de l'intervention en produits attendus, grâce aux activités mises en œuvre. L'évaluation devra donc évaluer l'atteinte des résultats en fin de projet en tenant compte du calendrier et du respect des moyens planifiés.

- Les activités réalisées permettent-elles d'atteindre les résultats attendus ?
- Les ressources du projet (financières, matérielles et humaines) sont-elles adéquates et utilisées de manière optimale pour atteindre les résultats ?
- Les activités sont-elles implémentées en respectant le calendrier proposé ?
- La qualité des activités est-elle satisfaisante ?
- Comment les bénéficiaires apprécient-ils les activités conduites et les changements observés ?

❖ Durabilité/impact

L'analyse des effets du projet vise à apprécier les changements obtenus au niveau des bénéficiaires et de leurs organisations (en termes de conditions de vie et de comportements) ainsi qu'au niveau des partenaires (en termes de renforcement de leurs capacités).

- Au niveau des bénéficiaires :
 - Quels sont les effets perçus par les bénéficiaires (nature des changements : effets positifs ou négatifs, directs ou indirects générés par le projet) ?
 - Le projet contribue-t-il à une diminution de la vulnérabilité des populations bénéficiaires ?
 - Le projet contribue-t-il à renforcer de façon effective les organisations des bénéficiaires ?
 - Le projet contribue-t-il à renforcer l'incidence politique des organisations des bénéficiaires dans les espaces de concertation et de décision les concernant ?

- Les effets observés sont-ils durables sur le plan organisationnel, économique, technique, social, politique ?
- Au niveau des partenaires
 - Le projet contribue-t-il au renforcement des organisations partenaires dans une optique d'offrir des services appropriés aux groupes cibles ?
 - A quels niveaux ce renforcement est-il observable : capacités organisationnelles (renforcement de l'organisation, de ses procédures, de son équipe, de sa structuration), capacités opérationnelles (maîtrise technique des activités, capacité de financement) ?
 - Le renforcement des organisations des partenaires est-il durable sur le plan institutionnel, économique et technique (le partenaire est-il capable de poursuivre sa mission sans l'appui du projet) ? : évaluer la consistance du plan de renforcement des partenaires et sa mise en œuvre, l'existence ou l'absence d'un "plan d'affaire" post-projet au niveau des partenaires.
- Au niveau de l'environnement institutionnel
 - Est-ce-que les autorités publiques ou d'autres organisations de la société civile se sont appropriées certains résultats ou produits du programme ?
 - Est-ce que le programme ou les partenaires ont communiqué leur expérience en dehors de la sphère d'activités du programme ?
 - Est-ce que les approches et méthodologies impulsées par l'intervention ont-elles été implémentées par les partenaires dans le cadre d'autres collaboration ?

❖ **Pertinence**

La pertinence du projet sera analysée sous les angles suivants :

- Du point de vue général
 - Le projet est-il cohérent avec les politiques internationales (ODD) et les orientations politiques de la coopération au développement belge ?
 - Le projet est-il cohérent avec les politiques nationales et sectorielles de développement ?
- Du point de vue régional et local
 - Le projet est-il cohérent avec les enjeux de développement de la zone dans laquelle il est mis en œuvre ?
 - L'institution dispose-t-elle de la légitimité et des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet ?
 - Le projet s'articule-t-il correctement avec les actions mises en œuvre par d'autres acteurs de développement en présence ? (sommes-nous partie prenante, voire reconnus comme référents dans des espaces de concertation et d'articulation du développement local ?)
 - Les moyens mis en œuvre sont-ils à la hauteur des enjeux de développement pris en considération ?
 - De quelle valeur ajoutée le projet peut-il se prévaloir dans la zone où il est mis en œuvre ?
- Du point de vue des partenaires de développement
 - Le choix du/des partenaires est-il cohérent avec la problématique et les objectifs ?
 - Les partenaires bénéficient-ils dans leur environnement institutionnel de la légitimité nécessaire pour la mise en œuvre du projet ?
- Du point de vue des bénéficiaires
 - Le projet apporte-t-il une réponse appropriée aux problèmes prioritaires et aux ambitions des bénéficiaires ?

- Le projet s’appuie-t-il sur des dynamiques locales voulues et portées par les bénéficiaires (les bénéficiaires sont-ils sujets ou acteurs des projets, l’aide vient-elle en complément d’une mobilisation effective des bénéficiaires, l’aide est-elle proportionnelle à la capacité de mobilisation locale ?
- Le projet est-il conçu en tenant compte des spécificités culturelles dans lequel il est mis en œuvre ?
- Du point de vue de sa cohérence interne
 - Le projet véhicule-t-il une logique de développement cohérent avec les valeurs de l’organisation ?
 - Le caractère universitaire de l’ONG est-il valorisé de façon pertinente sur le terrain ?

Elle devra faire aussi un point sur **certaines questions spécifiques au projet** :

- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à la promotion du genre et à la protection de l’environnement ?
- Quel est le niveau d’utilisation et de maîtrise des Outils d’Intégration Environnementale (OIE) par les équipes, partenaires et bénéficiaires, et quelle est la plus-value dans la promotion d’une production agricole durable ?
- Quel est le niveau d’intégration de la filière riz, depuis les semences jusqu’à la vente de produits transformés par le CTCR :
 - Complémentarité/collaboration entre les maillons, compétition/exploitation, en particulier nécessité de renforcement de la production agricole ?
 - Quelle est la plus-value de l’Union pour les coopératives de base ?
- Quel est le niveau d’utilisation, d’appropriation, d’autonomie et de rentabilité de l’outil économique du RECER ?
- Quelle est l’adéquation et la plus-value des programmes de promotion de l’entrepreneuriat ?
- Quel est le niveau d’accessibilité au financement des porteurs d’initiatives économiques ?
- Quel est le niveau d’utilisation, d’appropriation, d’autonomie et d’impact des espaces de concertation public/privé (Cadre régional filière riz, cadres communautaires) ?
- Quelle est l’adéquation et la plus-value des collaborations académiques à la réalisation des différents objectifs du programme ?
- Quelle est la plus-value de la collaboration avec les radios locales dans la promotion des initiatives économiques ?
- Quel est le bilan de l’expérimentation de l’approche agroécologie avec les 10 ménages pilotes en termes de pertinence, d’efficacité et d’impacts ? Quels sont les enseignements tirés de la mise en œuvre des pratiques agroécologiques promues par le programme au sein des 100 producteurs ? Que retenir des actions sur les sites maraichers et quels sont les impacts potentiels ?

A.5 MÉTHODE ET OUTILS SOUHAITÉS

Tout en tenant compte des critères d’évaluation, l’équipe de consultants est libre d’établir sa méthodologie et les outils d’évaluation qu’elle exposera dans son offre technique. Néanmoins, Louvain Coopération sera particulièrement attentive aux offres présentant une méthodologie incluant les partenaires et bénéficiaires dans la production et l’analyse de l’information sur les items évalués.

Une restitution sera obligatoirement organisée localement avec la participation de la Direction Régionale de Louvain Coopération en Afrique de l’Ouest, à laquelle les partenaires seront conviés.

Il est à noter qu’outre les contacts avec l’équipe de la Direction Régionale basée à Cotonou au Bénin, les collectes de données sur le terrain se feront essentiellement dans la Région des Savanes.

L’évaluateur veillera à trianguler les informations et à varier autant que possible les outils de collecte des informations.

A.6 COMPÉTENCES REQUISES

Pour exécuter cette évaluation, l’équipe sera composée des consultants locaux. L’évaluateur disposera des compétences suivantes :

- Il devra être titulaire au moins d’un diplôme universitaire en rapport avec les thématiques développées par le programme (sciences économiques et sociales, Ingénieur agronome, Agroéconomiste, ...)
- Une bonne connaissance des thématiques ciblées ;
- Expérience solide (d’au moins 6 ans) dans la formulation, l’analyse et l’évaluation de projets et programmes de développement ;
- Expertise avérée en gestion et évaluation des projets en lien avec l’agriculture et la micro-assurance ;
- Pratique courante des méthodes d’évaluation quantitative, qualitative et participative ;
- Bonne maîtrise des approches de la théorie du changement, des méthodes et approches de suivi-évaluation, l’analyse de l’information et la rédaction de rapport ;
- Expériences dans la facilitation d’ateliers afin de faciliter les échanges concernant les résultats de l’évaluation ;
- Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français ;
- Bonne connaissance des zones d’intervention du projet ;
- Bonne compréhension des questions transversales notamment le genre, et les questions environnementales.

A.7 OFFRE FINANCIÈRE

L’offre financière sera présentée selon le canevas ci-après :

I	HONORAIRES DES EXPERTS	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total (HTVA)	TVA
1.1	Honoraire Chef d’équipe pour la préparation de la mission pour la rédaction du rapport	Homme/ jour				
1.2	Honoraire Chef d’équipe pour la durée de la mission	Homme/ jour				
1.3	Honoraire expert 2 (Microfinance, entrepreneuriat) pour la durée de la mission)	Homme/ jour				
	S/Total I : Honoraires des experts Total 1.1 + 1.2+1.3+1.4	Homme/ jour				
II	PERDIEMS DES EXPERTS					
2.1	Chef d’équipe					
2.2	Expert 2 ?					
2.3	Expert 3 ?					
	S/Total II : Perdiems des experts Total 2.1 + 2.2+2.3					
III	FRAIS DE VOYAGES DES EXPERTS					

	S/Total III					
IV	AUTRES FRAIS PARTICULIERS (EXEMPLE ATELIER, PERDIEM DES PARTICIPANTS, LOCATION DE SALLE, ENQUETEURS, ETC)					
	S/Total IV					
V	FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE REPORTING					
	S/Total V					
	TOTAL GENERAL DE L'OFFRE (I) + (II) + (III) +(IV) +(V)					

A.8 MODALITÉS DE CONTRACTUALISATION ET DE SÉLECTION

Un document contractuel sera établi pour l'évaluation. Le paiement des honoraires se fera en trois tranches : 40 % à la signature du contrat, 30 % à la remise du rapport provisoire et 30 % après approbation du rapport définitif. Le paiement de la prestation se fera sur base d'une facture émise.

A.9 MODALITÉS DE L'EXPERTISE :

A.9.1 CONTENU SOUHAITÉ POUR L'OFFRE TECHNIQUE & FINANCIÈRE

Les propositions devront fournir les éléments suivants :

- Une note de compréhension des termes de référence, ainsi que la manière dont le contexte et les questions d'évaluation ont été comprises en relation avec la théorie du changement ;
- Une description de l'approche méthodologique envisagée pour répondre aux questions et aux objectifs exposés dans ces termes de référence décrivant précisément les outils de collecte d'informations qu'il souhaite mobiliser au cours de son évaluation ;
- Un chronogramme prévisionnel de la mission ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;
- Une présentation des références et expériences du ou des experts mettant en évidence les aspects particulièrement pertinents pour l'évaluation envisagée ;
- Le profil du ou des experts avec une répartition des responsabilités entre membres d'experts (max. 3 pages par CV).

A.9.2 MODALITÉS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

Les offres pour candidatures des consultants seront envoyées par courrier électronique aux adresses électroniques suivantes :

jametepe@louvaincooperation.org, adresse du Directeur Régional Afrique de l'Ouest

mgnon@louvaincooperation.org, adresse du Responsable de Domaine SAE ad interim en Afrique de l'Ouest

info-ao@louvaincooperation.org, adresse du secrétariat de la Direction Régionale Afrique de l'Ouest.

L'évaluation des propositions se fera selon la grille suivante par un comité d'évaluation constitué du Directeur Régional, du Responsable Domaine, des opérations et du référent thématique au siège de LC à Louvain-la-Neuve :

Critères	Poids relatif
Profil du ou des experts	50

Qualifications, expériences et compétences	25
Expérience de la problématique à évaluer	15
Connaissance du contexte local	10
Offre technique et méthodologique	30
Exposé de la problématique et compréhension du sujet	15
Démarche méthodologique proposée	15
Offre financière	20
Prix de la prestation	10
Réalisme des coûts par rapport à la méthodologie proposée	10
Total	100

A.9.3 DOCUMENTS À CONSULTER

Pour la rédaction de l'offre :

- Les cadres logiques des objectifs spécifiques par pays ;
- Une brève description des partenaires.

Personne de référence pouvant être consultée au besoin : Jacques AMETEPE

jametepe@louvaincooperation.org

Après sélection :

Après sélection, le projet mettra à la disposition des consultants retenus les documents suivants :

- Le document du projet ;
- Les rapports techniques ;
- Les outils pédagogiques conçus dans le cadre du projet : OIE.

A.9.4 MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA MISSION DE TERRAIN

L'équipe d'évaluation du programme devra en outre fournir, avant le départ sur le terrain, une note de démarrage décrivant le processus méthodologique qu'elle compte appliquer sur base de la prise de connaissance de la documentation qui lui sera remise et des premiers entretiens menés au Bureau de la Direction Régionale au Bénin et/ou au Bureau de l'Antenne de Louvain Coopération à Dapaong.

L'équipe opérationnelle de Louvain Coopération sera disponible pour faciliter le bon déroulement de l'évaluation (contacts, informations générales, assistance logistique...).

Le comité de suivi de l'évaluation est composé des personnes ci-après et ont en charge les réunions de cadrage, l'accompagnement et le débriefing avec l'équipe d'évaluation :

N°	Nom et prénoms	Fonction	Structure	Contact et email
1	Jacques AMETEPE	Directeur Régional	Louvain Coopération	jametepe@louvaincooperation.org
2	Michel GNON	Responsable Domaine SAE par intérim	Louvain Coopération	mgnon@louvaincooperation.org
3	Gaëtan BIEGNIEBE	Directeur Exécutif	RAFIA	gaetanbd22@gmail.com
4	Issa ODANOU	Directeur Général- Adjoint	U-CMECS	odanou@yahoo.fr

A.9.5 LIVRABLES ATTENDUS

Sont attendus :

- Au début de la mission, une note méthodologique comprenant l’approche retenue pour la mission de terrain et le plan de collecte de données de terrain ainsi que le chronogramme détaillé avec les échéances pour chaque étape ;
- Un rapport provisoire ;
- Une restitution orale du rapport provisoire ;
- Un rapport final ;
- Un document de reddition de compte synthétique accessible pour les membres de Louvain Coopération, les bénéficiaires, le grand public et les bailleurs de fonds qui présente les principaux résultats, leçons apprises et recommandations de l’évaluation, avec des illustrations (schémas, photos, graphiques, dessins, etc.) et au moins un témoignage de bénéficiaire ;
- Une présentation de restitution (Power Point, Prezi...).

Les documents seront écrits en français. Ces documents seront envoyés sous format électronique. Une version papier de la version finale du rapport sera également fournie.

Chaque rapport (provisoire et final) sera construit de la manière suivante :

- Résumé de 5 pages des principales conclusions et recommandations ;
- Objectif, champ ;
- Contexte ;
- Définition des principaux concepts utilisés ;
- Approche méthodologique et sa justification et les contraintes rencontrées ;
- Appréciation de la compréhension de la logique d’intervention/théorie du changement ;
- Observations et résultats de l’évaluation sur base des termes de référence et des questions ci-dessus ;
- Réponses aux questions d’évaluation avec mention des sources d’information utilisées pour ce faire ;
- Recommandations argumentées concrètes et opérationnelles, à mettre en œuvre dans la suite du programme ou dans les futures interventions ;
- Conclusions et autres réflexions ;
- Annexes : Données brutes anonymes

Le rapport présentera séparément les constatations, conclusions et recommandations et enseignements selon une approche logique. Toute analyse sous-jacente sera formulée de manière explicite.

A.9.6 CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

La période prévue pour la réalisation de la mission d’évaluation est : Quatrième trimestre 2021.

Principales activités	Dates
✓ Publications de l'avis d'appel d'offres	13 octobre 2021
✓ Réception des offres	8 novembre 2021
✓ Dépouillement des offres de la Direction Régionale	10-13 novembre 2021
✓ Notification de la sélection au Cabinet sélectionné	18 novembre 2021
✓ Séances de travail avec les consultants pour la compréhension et la validation de la méthodologie proposée	Entre le 19 novembre et le 4 décembre 2021
✓ Discussion sur les modalités pratiques du déroulement de la mission	
✓ Signature du contrat de prestation	
✓ Transmission des documents nécessaires	Entre le 5 et le 20 décembre 2021
✓ Rencontre des consultants avec partenaires et bénéficiaires	
✓ Collectes des données sur le terrain par les consultants	

✓ Débriefing de la phase terrain	
✓ Analyse des données collectées	Entre le 23 décembre et le 5 janvier 2021
✓ Production du rapport provisoire de l'évaluation	
✓ Transmission du rapport provisoire à la direction régionale Afrique de l'Ouest	
✓ Restitution des résultats provisoires à la direction régionale et aux partenaires	Entre le 5 et le 15 janvier 2022
✓ Lecture et amendement du rapport provisoire par la direction régionale et par le siège LC et transmission des amendements aux consultants	Entre le 18 et le 28 janvier 2022
✓ Elaboration du rapport définitif de l'évaluation et transmission à la direction régionale	Au plus tard le 15 février 2022
Réunion relative à la réponse managériale	Mi avril 2022
Disponibilité de l'ensemble des documents en version finale	Mi mai 2022